

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date: 17.11.2021
Lieu: Salle de conférence, STEP, 3286 Montilier
Début: 20h03 Fin: 20h25

Délégués présents: Selon la liste de présence: 7 délégués
Total des voix: 34 voix
Majorité simple: 18 voix

Comité: Baeriswyl Gerda, Galmiz
Erhart Ralph, Mont-Vully
Kopp Peter, Meyriez
Laubscher Rolf, Greng
Mauron Thierry, Courgevoux
Sahli Thomas, Münchenwiler

Employés STEP: Brandenberger Felix, Neuenegg
Bula Lukas, Chiètres
Huser Heinz, Cordast
Kaltenrieder Markus, Chiètres

Caissier: Kummer Christof, Fiduciaire Le Lac
Excusés: Käch Margrit, Der Murtenbieter / Freiburger Nachrichten
Rentsch Alfred, commission financière, Courgevoux
Schneider Schüttel Ursula, comité, Morat
Weisskopf Patrick, comité, Montilier
Wüthrich Barbara, déléguée, Greng

Présidence: Hug Markus, président, Montilier
Procès-verbal: Sommer Silvia, secrétaire, Morat

Le président Markus Hug souhaite la bienvenue à tous, spécialement aux membres de la presse.

Aucune objection n'étant formulée à la convocation et à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer. Thomas Sahli, Münchenwiler, est proposé comme scrutateur de l'assemblée. Les délégués sont d'accord avec cette désignation.

TRACTANDA

1) Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 mai 2021 – Approbation

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2) Budget 2022 – Approbation

Le budget 2022, comptes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le commentaire correspondant ont été envoyés aux délégués par courrier postal le 02.11.2021, en même temps que l'invitation à la présente assemblée.

Le rapport de la commission financière a été envoyé aux communes de l'Association le 15.11.2021 par courrier électronique (le 16.11.2021 pour la version française).

2.1 Budget des frais d'exploitation 2022

Christof Kummer présente le budget établi pour la première fois conformément au MCH2. Par rapport au MCH1, la différence principale consiste en l'obligation pour l'Association de la STEP d'établir un bilan de ses investissements. Les amortissements doivent être effectués et indiqués par commune.

Le budget 2022 est inchangé par rapport à celui de 2021; les différences sont dues aux amortissements susmentionnés.

Le commentaire écrit explique les comptes suivants:

Comptes de fonctionnement

Compte 7200.3050.00 / Cotisations sociales de l'employeur AVS, AI, APG, AC, charges administratives du personnel administratif

La différence entre le budget 2022 et le budget 2021 s'explique par le fait qu'en 2021, on a aussi comptabilisé les cotisations sociales de l'employeur qui ont été refacturées à la STEP Seeland Sud pour la mise à disposition de personnel (secrétaire). Pour 2022 en

revanche, ne sont comptabilisées que les cotisations sociales (part employeur) dues par la STEP Région de Morat.

Compte 7200.3 / Charges

Selon MCH2, les comptes doivent être subdivisés en deux éléments: "Frais de matériel et marchandises" (compte 7200.310) et "Prestations de services et honoraires" (compte 7200.313).

Markus Hug précise que les membres de la commission financière élus lors de la dernière assemblée des délégués (Alfred Rentsch, Courgevax et Michael Schick, Mont-Vully) ont rédigé un rapport sur le budget 2022, dans lequel ils proposent aux délégués d'approuver le budget des comptes de fonctionnement 2022.

Michael Schick, membre de la commission financière, n'a pas de complément à apporter au rapport.

Aucune question n'est formulée et Markus Hug procède au vote.

Vote sur le budget des frais d'exploitation 2022

Les délégués acceptent à l'unanimité le budget des frais d'exploitation 2022 d'un montant de CHF 2'176'202.--.

2.2 Budget des frais d'investissement 2022

Christof Kummer présente le budget des frais d'investissement en détail.

Les messages renseignent sur les investissements ci-dessous:

Compte 7200.3 / Charges

Selon MCH2, les comptes doivent être subdivisés en deux éléments: "Frais de matériel et marchandises" (compte 7200.31) et "Prestations de services et honoraires" (compte 7200.313)

Commentaire du budget des frais d'investissement

Vu que le permis de construire n'avait toujours pas été octroyé début 2021 pour la STEP Seeland Sud, le comité avait décidé lors de sa séance du 10.03.2021 de mettre en œuvre la variante 2 / compte 314.29, assainissement des canalisations, conformément au budget 2021. On présume désormais que la variante 1 / compte 314.29, assainissement des canalisations, pourra être réalisée en 2022 conformément au budget 2021.

Message:

Compte 7200.3101.53 Assainissement des canalisations (dépenses matériel et fournitures)

Compte 7200.3131.53 Assainissement des canalisations (services et honoraires)

Assainissement des canalisations, variante 1

La conduite pour l'évacuation des eaux traitées de la STEP vers le lac de Morat doit être rénovée. Les jointures ont déjà été remplacées sur une longueur de 200 mètres. Une vanne d'un diamètre de 800 mm se trouve dans la dernière chambre, avant le collecteur de 120 mètres qui se trouve dans le lac de Morat. Cette vanne est indispensable pour permettre l'inspection de la conduite, car cette dernière est, en temps normal, toujours remplie vu qu'elle est en contre-pente par rapport à la STEP. La conduite ne peut donc être vidée que lorsque la vanne est fermée, ce qui est essentiel pour les rénovations ou les inspections. La vanne, qui date de 1974 ne fonctionne plus correctement et doit être remplacée. Cette opération est rendue délicate à cause de la présence d'amiante dans le matériau formant le collecteur et nécessite de trouver des solutions spécifiques.

Afin de garantir à l'avenir un fonctionnement sans faille de cette vanne, elle doit être motorisée. Ceci permettra de la faire se fermer / s'ouvrir régulièrement. En cas de dysfonctionnement, une alarme sera transmise automatiquement au personnel de la STEP. Le bon fonctionnement de cette vanne sera ainsi garanti durant toute sa durée de vie.

Aperçu des coûts

Engineering	CHF	77'000.--
Travaux sur le Lac de Morat	CHF	15'000.--

Travaux sur le béton (amiante)	CHF	100'000.--
Travaux de génie civil	CHF	121'000.--
Travaux de serrurerie	CHF	80'000.--
Travaux électriques (alimentation)	CHF	21'000.--
Pompe pour la chambre de la vanne	CHF	8'000.--
Tableau de distribution (commande)	CHF	40'000.--
Divers et imprévus	CHF	50'000.--
Taxes / assurances / coûts annexes	CHF	15'000.--
Total hors TVA	CHF	527'000.--

Répartition selon budget

Compte 7200.3101.53 Assainissement des canalisations		
Dépenses matériel et fournitures	CHF	327'000.--
Compte 7200.3131.53 Assainissement des canalisations		
Services et honoraires	CHF	200'000.--
Total hors TVA	CHF	527'000.--

Markus Hug précise qu'il s'agit du collecteur qui sera repris par la STEP Seeland Sud. Cela signifie que la STEP Région de Morat s'est engagée à la maintenir en bon état.

Dans son rapport du 12.11.2021, la commission financière propose aux délégués d'approuver le compte d'investissement.

Aucune question n'est formulée et Markus Hug procède au vote.

Vote concernant le budget 2022 - Investissements

- 7200.3101.53 Assainissement des canalisations (dépenses matériel et fournitures)
Total CHF 327'000.--, hors TVA
- 7200.3131.53 Assainissement des canalisations (services et honoraires)
Total CHF 200'000.--, hors TVA

Les délégués acceptent à l'unanimité le poste d'investissement de l'assainissement des canalisations d'un montant total de CHF 527'000.--.

3) Règlement des finances – Approbation

Le règlement des finances et le message y relatif ont été envoyés aux délégués en même temps que l'invitation à la présente assemblée.

Le rapport de la commission financière a été envoyé aux communes de l'Association le 15.11.2021 par courrier électronique (le 16.11.2021 pour la version française).

Il est précisé que compte tenu de la fusion prévue, le règlement des finances de la STEP Région de Morat et celui de la STEP Seeland Sud sont identiques.

Message relatif au Règlement des finances:

Suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2021 de la nouvelle loi cantonale sur les finances communales (LFCo), chaque collectivité publique locale doit se doter d'un règlement des finances. Le contenu du règlement est défini à l'article 67 alinéa 1 de la LFCo et précisé à l'article 33 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Le contenu du règlement des finances de l'Association de la STEP Région de Morat correspond principalement au règlement type élaboré par le Service cantonal des communes. Le seuil de compétence financière (limite d'activation, compétence financière du comité, crédit additionnel) se base sur l'expérience réalisée dans le cadre de l'exploitation de la STEP Région de Morat.

Le présent Règlement des finances a fait l'objet d'un examen préalable par le Service des communes du canton de Fribourg et a été approuvé le 29.09.2021 par le comité de l'Association de la STEP Région de Morat à l'intention de l'Assemblée des délégués.

La décision de l'Assemblée des délégués est soumise au référendum facultatif (délai référendaire de 60 jours) dans le périmètre de l'Association, par le biais d'une publication dans la Feuille officielle.

L'entrée en vigueur du règlement est prévue au 01.01.2022.

Proposition

Le comité propose à l'assemblée des délégués d'approuver le présent Règlement des finances de l'Association de la STEP Région de Morat.

Dans son rapport du 12.11.2021, la commission financière propose aux délégués d'approuver le nouveau Règlement des finances.

Aucune question n'est formulée et Markus Hug procède au vote.

Vote: Règlement des finances

Les délégués approuvent à l'unanimité le Règlement des finances de la STEP de la Région de Morat.

4) Attribution du mandat – Révision externe pour les années 2022-2023-2024

La proposition relative à l'attribution du mandat a été envoyée aux délégués en même temps que l'invitation à la présente assemblée.

Le rapport correspondant de la commission financière a été envoyé aux communes de l'Association le 15.11.2021 par courrier électronique (le 16.11.2021 pour la version française).

Message relatif à l'attribution du mandat:

Lors de l'assemblée des délégués du 14.11.2018, le mandat pour la révision a été donné à l'entreprise ROD Treuhand SA, 3322 Urtenen-Schönbühl, pour les années 2019-2020-2021.

Le mandat doit maintenant être renouvelé pour une nouvelle période des trois ans (2022-2023-2024). L'entreprise ROD Treuhand SA reprendrait le mandat aux mêmes conditions.

Le comité de l'Association de la STEP Région de Morat et la commission financière proposent à l'assemblée des délégués l'attribution du mandat de révision externe à l'entreprise ROD Treuhand SA, 3322 Urtenen-Schönbühl, pour une nouvelle période de trois ans.

Aperçu des coûts

Offre ROD Treuhand SA (17.08.2021):

Révision externe

Plafond de la dépense par année (y compris TVA et frais)
pour les boucllements des comptes 2023 et 2024 CHF 1'950.--

Plafond de la dépense par année (y compris TVA et frais)
pour le boucllement des comptes 2022 CHF 2'750.--
(dépense supplémentaire pour le passage à MCH2)

Dans son rapport du 12.11.2021, la commission financière propose aux délégués de réélire la société ROD Treuhand AG en tant qu'organe de révision des comptes pour les trois prochaines années.

L'excellente collaboration avec le bureau ROD Treuhand AG lors des révisions effectuées à ce jour est soulignée.

Aucune question n'est formulée et Markus Hug procède au vote.

Vote: Attribution du mandat – Révision externe pour les années 2022-2023-2024

Les délégués approuvent à l'unanimité l'attribution du mandat de révision externe pour les années 2022-2023-2024 à l'entreprise ROD Treuhand AG, 3322 Urtenen-Schönbühl.

5) Élection – Membre de la commission financière

En raison du manque de candidatures, l'assemblée des délégués du 27.06.2021 n'a pu élire que deux des trois membres de la commission financière.

Le 05.10.2021, un appel a été lancé aux communes par courriel, afin qu'elles proposent des candidats pour le troisième poste à pourvoir.

L'appel est resté sans réponse et les demandes directes ont aussi été infructueuses. Il semble toutefois que des discussions sont en cours auprès de la commune de Morat.

Petra Schlüchter, déléguée de la commune de Morat, prend la parole et informe qu'une demande en la matière a été portée dans les fractions. Elle ne peut toutefois pas dire si elle sera traitée par les fractions actuelles ou par celles issues des prochaines élections. Il est toutefois fort probable qu'un candidat à l'élection à la commission financière pourra être trouvé. Dès lors, serait-il envisageable que, le moment venu, cette personne soit élue par voie de circulation afin que la commission financière soit complète avant la prochaine assemblée des délégués?

Markus Hug propose que l'élection se fasse par voie de circulation. Les délégués présents sont d'accord avec cette procédure.

6) Orientations

6.1 Révision totale des statuts de la STEP Région de Morat

Les statuts révisés sont désormais officiellement approuvés par les autorités cantonales. Ils seront envoyés prochainement par courriel aux communes de l'Association.

6.2. Engagement d'un collaborateur d'exploitation de la STEP Région de Morat

Felix Brandenberger a commencé son travail comme collaborateur d'exploitation au sein de l'équipe de la STEP Région de Morat; il effectuera encore une formation de responsable d'exploitation.

7) Divers

7.1 Remerciements

En raison de la fusion de la commune de Galmiz avec Morat, Gerda Baeriswyl se retire du comité de la STEP avec effet au 31.12.2021. Le moment est donc venu, pour l'assemblée des délégués, de prendre officiellement congé d'elle.

Markus Hug la remercie pour sa fidélité au comité de la STEP (depuis 2006) et pour son grand engagement. Il lui remet un cadeau de départ.

Gerda Baeriswyl exprime à son tour ses remerciements pour l'agréable collaboration et pour les explications toujours très intéressantes sur la marche de la STEP.

La parole n'étant plus demandée, Markus Hug clôt l'assemblée des délégués à 20h25. Il invite toutes les personnes présentes à l'apéro offert par l'Association de la STEP.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION DE MORAT

Le Président
Markus Hug

La Secrétaire
Silvia Sommer

